

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 JUILLET 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

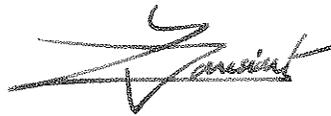
OBJET

**Décision modificative
n° 2 Ville et attribution
d'une subvention
exceptionnelle à
l'association "C'est
Notre Histoire"**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 9 juillet 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 9 juillet 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 9 juillet 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille dix le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1^{er} juillet deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE*, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 10 D 00, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 D 01-02-03-04)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADY à Madame de JOYBERT
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Étaient absents :

Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

* Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h53, au cours de l'examen du dossier 10 D 15

N° DE DOSSIER : 10 D 06

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 VILLE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « C'EST NOTRE HISTOIRE »

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé de modifier le budget 2010 de la Ville pour prendre en compte, en dépenses et en recettes, les éléments qui n'étaient pas connus au moment du vote du budget primitif et de la décision modificative n°1.

En recettes, il est proposé d'inscrire le montant notifié de la dotation globale de fonctionnement 2010 (DGF), le montant de la redevance sur les installations d'abribus mis en place par la société Decaux pour les années 2007 à 2009 (150 000 €) ainsi que les produits exceptionnels de remboursements de sinistres (59 720 €). Le montant notifié de la DGF 2010, qui représente près d'un quart des recettes de fonctionnement de la Ville, s'élève à 12 869 280 €, soit -114 720 € par rapport au montant inscrit au budget primitif 2010. Elle est en baisse de 36 912 € par rapport au montant 2009 (12 906 192 €).

En dépense, il est proposé d'accompagner l'association « C'est Notre Histoire » pour la réalisation du spectacle « Par cours et parchemin » à hauteur de 95 000 €.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 95 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 0 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 95 000 € en dépenses et en recettes

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame GOMMIER ne participant pas au vote,

ADOpte l'ensemble du dispositif susmentionné.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye,
9 JUIL. 2010
SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
ATTESTATION D'ARRIVÉE

Emmanuel LAMY